



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

climat

Question écrite n° 101811

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les manières de soutenir davantage la lutte contre le réchauffement climatique par la création d'une banque multilatérale verte. Plus d'une année après la COP 21, il existe des fonds fléchés et des financements à la transition climatique. Le fonds vert créé au niveau international n'est pas véritablement transparent et ne permet pas une grande lisibilité de son utilisation. La BEI a levé 12,8 milliards d'euros d'obligations vertes pour 104 projets, la BERD a engagé près de 20 milliards, mais il faut un signal beaucoup plus clair. La transition verte nécessitant des moyens substantiels, la création d'un fonds multilatéral pourrait apporter la masse critique et la cohérence nécessaires. Sa légitimité et son ambition viendront de financements participatifs, de mécanismes d'appropriation citoyenne, d'une gouvernance innovante et décentralisée. À titre indicatif, l'encours des avoirs des assurances et fonds de pensions américains s'élève à 54 000 milliards de dollars. Il aimerait savoir le positionnement du Gouvernement sur cette question des mécanismes de financement de la lutte contre le réchauffement climatique.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101811

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 janvier 2017](#), page 11